



CONTRIBUEZ À LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE DEMAIN

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

BUC Ressources est un Campus de Formation et de Recherche par l'apprentissage aux métiers de l'éducation spécialisée, de l'accompagnement social, médico social et de l'aide à la personne. Depuis 1964, il forme chaque année environ un millier de professionnels qui agissent au plus près des populations les plus vulnérables (de la petite enfance aux personnes âgées).

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

La taxe d'apprentissage finance les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles. Cette taxe est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

DATE DE VERSEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2022

Afin de vous tenir informé des évolutions, nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur le site du gouvernement : www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22574 ou nous contacter directement.

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Mode d'emploi au dos

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Françoise Gaulier, chargée de communication à BUC Ressources vous répond :
06.20.58.36.33
taxe.apprentissage@buc-ressources.org

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE À BUC RESSOURCES ?

Vous partagez l'idée que le travailleur social œuvre au quotidien à l'intérêt général.

Vous partagez l'idée que l'humain est au centre de toute activité économique.

En versant votre taxe d'apprentissage au centre de formation BUC Ressources, vous soutiendrez des formations porteuses de sens qui ouvrent les portes à une insertion professionnelle durable et performante. Vous participerez également à la qualification ou à la certification de futurs accompagnants de personnes fragiles.

11 formations certifiantes/diplômantes (CAFERUIS, MJPM, AES, AF, ASS, MM, SNQ, ME, EJE, ES et DEIS)

1200 étudiants

500 intervenants

1 Centre d'Étude et de Recherche Appliquées (C.E.R.A.)

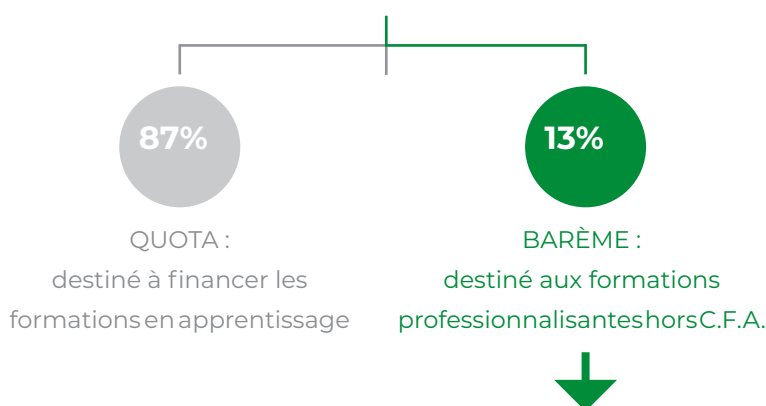
COMMENT UTILISONS-NOUS VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- ☑ Financement d'activités pédagogiques à destination de nos apprenants (type : colloques, séjours, qui permettent d'enrichir la vision de nos étudiants sur ce secteur)
- ☑ Amélioration de la promotion et de la visibilité des métiers du social
- ☑ Amélioration des espaces de vie dédiés aux apprenants au sein du campus (hall d'accueil, cafétéria, espaces extérieurs, bureau BDE ..)
- ☑ Achat de matériels pédagogiques, notamment numériques, au service de l'étudiant et de la vie étudiante du Campus

COMBIEN PUIS-JE VERSER DE TAXE D'APPRENTISSAGE À BUC RESSOURCES ?

LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

représente 0,68% de votre masse salariale annuelle brute de 2021. Elle est reversée selon les proportions suivantes :



En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, BUC Ressources est habilité à recevoir la part barème de la taxe d'apprentissage soit 13% de son montant.

COMMENT FAIRE ?

Depuis 2020, le versement de la taxe d'apprentissage se fait directement auprès des centres de formation ou des établissements habilités à la percevoir.



Par chèque, à l'ordre de :
BUC Ressources,
Service taxe d'apprentissage
1 bis rue Louis Massotte,
78530 Buc



Par virement :
RIB disponible sur le document de versement.

À la réception de votre versement, nous vous adressons un reçu fiscal avec le montant et la date de versement.

CODE ET INFORMATIONS ÉTABLISSEMENT

➔ BUC Ressources : 1 bis rue Louis Massotte, 78530 Buc / Code UAI : UAI EF 0783192W



BUC Ressources
1 bis rue Louis Massotte, 78530 Buc
www.buc-ressources.org



Sauvegarde des Yvelines
9 bis avenue Jean Jaurès 78000 Versailles
www.sauvegarde-yvelines.org